

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2021**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 puis 14 après la délibération n°2021/24

Votants : 18 puis 16 après la délibération n°2021/24

Convocation du 20 avril 212021.

L'an deux mil vingt et un, le 26 avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT, Florence RIUS.

Messieurs Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Philippe DRAIS, Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Caroline BENOIT-GONIN), Vincent LABOURIER (Pouvoir donné à Chani PETIT)

Madame MORESI et monsieur LEYGONIE quittent la séance après la délibération n°2021/24.

Madame MORESI donne son pouvoir à Aymeric GIRARDON et monsieur LEYGONIE à madame RIUS.

Absent : Sylvie DESBOURDELLE.

2021-27/ Délibération relative à l'achat d'un morceau de terrain pour la pose d'un nouveau transformateur Route du Pont de Dorieux

Rapporteur : M. GIRARDON

VU la nécessité de poser un nouveau transformateur Route du Pont de Dorieux pour pouvoir répondre à la demande en électricité des riverains et nouvelles constructions,

Il est proposé au conseil municipal d'acheter 40 mètres carrés de terrain à monsieur CHERVET, propriétaire du terrain cadastré AV 149, sis Route du Pont de Dorieux, pour un prix de 900 euros net vendeur.

Ce terrain situé en zone agricole n'est actuellement pas cultivé par un exploitant agricole, il n'y aurait donc pas d'indemnité d'éviction à régler.

Le bornage de la parcelle pourrait être établi à l'amiable entre le propriétaire, la commune et le SYDER qui effectuera les travaux d'installation du nouveau transformateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'achat de 40 mètres carrés de terrain sur la parcelle AV149, propriété de monsieur Georges CHERVET, au prix de 900 euros net vendeur.
- de prendre à sa charge les frais de notaire découlant de cette vente,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente,
- dit que le montant de cette dépense est prévu au budget d'investissement 2021 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,



Diogène BATAÏLLA